

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47Suppléants ayant voix
délibérantes :**4**

Conseillers représentés :

6

Total votants :

57**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY
Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
Thomas BARNERIAS
Didier ROMEUF
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Stéphanie BERNARD
Arlette RELIER
Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**Approbation de la Convention de partenariat 2017-2020. Soutien à la réhabilitation agricole
d'espaces boisés gênants et/ou friches avec le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme
DELIBERATION N° 20170921-23**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Le rapporteur rappelle que toutes les communes de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne sont dotées d'une réglementation de boisements, exception faite de celle de Charnat.

Il ajoute qu'en articulation étroite avec ces réglementations, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme propose depuis 2006 un dispositif de « soutien à la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants et/ou friches ». Ce dispositif permet à tout propriétaire et/ou futur exploitant d'une parcelle boisée gênante ou en friche de bénéficier d'aides pour faire des travaux (coupe, dessouchage, broyage, débroussaillage) lorsque la parcelle est classée en boisement interdit, en boisement réglementé ou en boisement libre à reconquérir.

Pour le mettre en œuvre, le Conseil Départemental propose à tout EPCI volontaire de signer une convention de partenariat pluriannuelle par laquelle il s'engage à instruire les dossiers de demande de subvention.

Le rapporteur explique que les Communautés de Communes Thiers Communauté, de la Montagne Thiernoise et du Pays de Courpière étaient engagées dans une telle convention, mais pas celle Entre Allier et Bois Noirs.

Il propose donc au Conseil Communautaire de signer une nouvelle *Convention de partenariat 2017-2020. Gérer et préserver les espaces agricoles. Soutien à la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants et/ou friche* avec le Conseil Départemental afin que la mise en œuvre de ce dispositif soit désormais élargi à l'ensemble du territoire.


Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de s'engager dans la *Convention de partenariat 2017-2020. Gérer et préserver les espaces agricoles. Soutien à la réhabilitation agricole d'espaces boisés gênants et/ou friche* proposée par le Conseil Départemental ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0	
Abstention :	0				

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

